



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du mercredi 22 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe GUILLAUMONT Maire.

Etaient présents : Rodolphe Guillaumont, Catherine Domenichini, Pierre-Yves Traynard, Catherine Dufaud, Didier Muffat-Jeandet, Martine Eugène, Laurence Caron

Absents excusés, Éric David, Michel Lafont

Procuration : /

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de votants : 07

Date de convocation : 17 octobre 2025

Ouverture de la séance du conseil à 19h00

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Catherine Domenichini. **Approuvé à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR :

Point N°1	Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2025	
------------------	---	--

Tous les membres du conseil municipal ont reçu et ont été invités à lire le projet du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2.a	Réhabilitation de la mairie : demande de subventions	058/2025
--------------------	---	-----------------

Vu le rapport de l'avant-projet définitif établi par la SCOP Ecostudio, maître d'œuvre du projet,

Après avoir rappelé les objectifs du projet à savoir :

- Réhabilitation énergétique du bâtiment,
- Mise en accessibilité de l'ensemble des locaux de la mairie,
- Mise aux normes vis-à-vis du code du travail
- La création d'un espace d'accueil dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS),

Le maire propose à l'assemblée de solliciter les aides financières de l'État, du Département du Gard, de la Région Occitanie et de la communauté de communes Pays d'Uzès pour le projet cité en objet selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel	HT en €	Ressources prévisionnelles	En €
Maîtrise d'œuvre	94 845,00	État (40%)	392 403,00
Etudes diverses	20 000,00	Région Occitanie (10,2%) Accessibilité ERP Rénovation ERP performance env.	50 000,00 50 000,00
Travaux	866 163,00	Département du Gard (16,1%) dont bonus écologique	157 828,00
Dont accessibilité : 204 973,00		CC Pays d'Uzès (3%)	30 000,00
Dont rénovation thermique : 293 631,00		Sous-total aides publiques	680 231,00
		Autofinancement (30,7%)	300 777,00
TOTAL coût prévisionnel	981 008,00	TOTAL ressources prévisionnelles	981 008,00

Approuvé à l'unanimité

Point N°3	Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de pâturage de M. Fabrice Giordano : modification du numéro de parcelle cadastrale	059/2025
------------------	---	-----------------

Vu la délibération n° 049-2016 du 5 juillet 2016 approuvant la convention de pâturage de M. Fabrice Giordano et autorisant le maire la signer

Vu la convention pluriannuelle de pâturage signée le 26 juillet 2016 par M. Fabrice Giordano et M. le Maire concernant la parcelle E 200

Considérant la division de la parcelle E 200 réalisée en janvier 2019 créant les parcelles E 301,302 et 303

Considérant que la parcelle E 301 d'une surface de 148,0248 ha est celle exploitée par M. Fabrice Giordano

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la convention par avenant/

Approuvé à l'unanimité

Point N°4	Questions et informations diverses	
------------------	---	--

- Le maire remercie les associations qui ont animé la saison estivale à Belvezet entre autres les Ami.e.s de l'Arbousier. Il remercie également Catherine Domenichini et Laurence Caron pour l'organisation d'Halloween ainsi que Didier Muffat-Jeandet qui a aidé l'employé communal à déboucher le pont du Douradou.
- Le maire indique que la commune a reçu une aide de 21 502,94 € au titre des amendes de police pour la sécurisation de la traversée de la commune. Il rappelle que le montant estimé des travaux est de 32 572,50 € et ajoute que les aménagements concernant les changements de priorité ne sont pas pris en charge.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h16

Le Maire
Rodolphe GUILLAUMONT

La secrétaire de séance
Catherine DOMENICHINI